

PROCÉDURE D'ADMISSION Moyenne Section, Grande Section & CP

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER Moyenne Section, Grande Section & CP

- Une copie du certificat de naissance
- Une photo de l'enfant
- Les bulletins scolaires de l'enfant (s'ils sont disponibles)
- Une lettre de recommandation pour les parents, rédigée par des membres de la famille, des amis ou des relations professionnelles (non nécessaire si vous avez déjà un enfant à l'École Jeannine Manuel)
- Une lettre de recommandation pour l'élève rédigée par le Directeur ou la Directrice de son école ou l'un de ses professeurs (non nécessaire si l'enfant est scolarisé dans une école publique française)
- Si les parents sont divorcés ou séparés, ils devront joindre une autorisation écrite co-signée
- Pour les entrées en GS et CP SEULEMENT** : Un bilan orthophonique standardisé d'aptitude à l'acquisition du langage oral et écrit (CELF-5, CELF-CDN-F, PLS-5, ELO, Exalang 3-6, K-Seal, c-asl-2 par exemple) dans la langue maternelle de l'enfant ou la langue de son choix afin de déterminer s'il sera heureux dans une éducation bilingue exigeante

